



Mon arrière grand père paternel de nationalité française

Par **BENRAAD Batoul**, le **10/12/2018** à **10:29**

Bonjour

j'ai mon arrière grand père paternel de nationalité française (par decret), je voudrais savoir s'il y a une procédure à entamer pour demander la nationalité française, sachant que je suis actuellement de nationalité algérienne
merci d'avance

Par **Visiteur**, le **10/12/2018** à **10:37**

Bonjour,

arrière grand-père ? Carrément ? Nationalité algérienne ? c'est très bien ça ? ça ne vous convient pas ? votre grand-père était donc algérien ? et votre père aussi ? et vous aussi... et en principe vous devriez le rester. A ma connaissance pas de possibilité par ce biais.

Par **youris**, le **10/12/2018** à **13:16**

bonjour,

avant l'indépendance de l'Algérie, tous les Algériens avaient la nationalité française.

à l'indépendance de l'Algérie, les Français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.

si vos parents avaient la nationalité algérienne, vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française par filiation.

salutations